

APPENDICE

J'ai la bonne fortune de pouvoir ajouter à cette esquisse rapide et combien incomplète d'une histoire de l'Imprimerie à Lyon, un chapitre du plus haut intérêt ; je le dois à la complaisance si désintéressée de mon bon ami et collègue Georges Tricou, qui passe son temps, le peu de temps que lui laisse son absorbante charge, à amasser de précieux documents qu'il donne ensuite à l'un, à l'autre, comme si ces recherches ne lui avaient rien coûté.

M. Georges Tricou possède un riche, très riche médaillier lyonnais ; c'est à lui que l'on va quand, d'aventure, on a besoin de savoir si telle ou telle corporation, telle organisation de notre ville a fait graver un jeton. Vous pensez peut-être que je suis allé à lui pour savoir si nos imprimeurs lyonnais y avaient songé ? pas du tout ; il m'a dit « voilà » et il m'a donné ce qui suit, tout simplement, comme si, en cet égoïste et positif ^{xx^e} siècle, il faisait là chose toute naturelle. Je ne le remercie point, je lui demande pardon, au contraire, d'avoir si longuement parlé de lui : il m'en voudra, bien sûr.

« La réunion des libraires et des imprimeurs en un seul corps administré par des syndics remonte à 1696. Cette chambre disciplinaire visite à ses bureaux tous papiers et ballots de livres pour surveiller s'ils ne contiennent rien de contraire aux lois et aux règlements. Et cette juridiction s'étend sur Lyon et ses provinces, le Dauphiné, la Bresse, l'Auvergne et le pays de Dombes.

« Un arrêt du 10 avril 1725, rendu commun pour tout le royaume par un autre arrêt du 24 mars 1744, ordonne que les Imprimeurs-Libraires